

Déroulement pour la qualification Chambre d'hôtes référence ®

➤ **OT :**

- Envoi du guide de l'exploitant
- Envoi de la demande de visite

➤ **L'EXPLOITANT retourne à l'OT :**

- Demande de visite complétée
- Charte d'engagements (x2, format papier)
- Copie déclaration en mairie

➤ **OT ou Tourisme Loiret :**

- Entretien téléphonique pour préparer un maximum la visite, (*vérifier la largeur des lits, la literie, les superficies, le respect de l'environnement, affichage des prix...*)
- Accord sur la date de la visite
- Préparation de la visite, regarder le site internet de l'exploitant, aller voir les avis, pré-remplir les documents

➤ **VISITE :**

Emmener :

- Un appareil photo
- Un mètre
- Un mètre laser
- La demande envoyée par le propriétaire dont les 2 exemplaires de la charte d'engagement (un pour l'organisme et un pour le propriétaire)
- Grilles de visite : Espaces communs, « chambre double » et / ou « chambre familiale »

Sur place :

- Remplir le document visite des communs
- Remplir les documents « chambre double » ou « chambre familiale »
- Prendre des photos de l'ensemble de la prestation (extérieur, intérieur, chaque pièce et détails)
- Remettre un exemplaire de la charte d'engagement signée par les 2 parties

➤ **APRES-VISITE**

- Elaboration et transmission du dossier par l'OT à Tourisme Loiret pour étude en commission d'attribution (en utilisant le modèle de restitution)
- Présentation du bilan de la visite par Tourisme Loiret à la commission départementale chargée de l'attribution de la qualification
 - Si OK, envoi de l'attestation Chambre d'hôtes référence ® et des certificats pour chaque chambre
 - Si la qualification ne peut être validée, accompagnement-conseil pour améliorer la qualité de la prestation.

➤ **Tourisme Loiret**

Envoi biennuel à Offices de Tourisme de France d'un état des nouvelles attributions dans le département.